

L'an deux Mil Douze, le huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian DEROUSSIN, Maire.

Date de la convocation : 31.05.12

Nombre de conseillers en exercice : 08

PRESENTS : CHABRIER Christian, BARRUCAND Pierre, AVET-FORAZ André, Mmes MASSON Chantal, MARTEL-JON Sandrine et DONZEL Maryse.

ABSENTS et EXCUSES : POCHAT-COTTILLOUX Gilles

A été élue secrétaire : DONZEL Maryse

➤ **OBJET : CESSION PARCELLES N° A 2613, A 2614, A 2744 - LES ILES EST**
DEL-2012-11

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de M. ARRACHIN Jean - Les contaminés - 74230 LA BALME DE THUY concernant la vente par la Commune des parcelles de terrain cadastrées sous les numéros suivants : **A 2613 de 369 m², A 2614 de 251 m², A 2744 de 8 978 m²**, lieu-dit « Les Iles Est ». Après délibération, le Conseil Municipal : **DECIDE** la vente des biens au prix global de **8 270 Euros TTC** décomposé en : **1 440 € pour le fond et 6 830 € pour les bois**. **AUTORISE** Monsieur le Maire, à mener à bien toutes les démarches nécessaires, signer tous les documents et actes à venir, relatif à cette cession.

➤ **OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX DE REFECTION DE L'ACCES PASTORAL DIT « DU COLLET A DRAN » ENTRE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE (AFP) DRAN-ABLON-CRUET et LES COMMUNES DE THORENS-GLIERES, LA BALME DE THUY et DINGY SAINT CLAIR**

DEL-2012-12

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de signer la convention de participation financière aux travaux de réfection de l'accès pastoral dit « du Collet à Dran ». Le Conseil Municipal, après délibération : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

➤ **OBJET : PROJET D'OUVERTURE D'UNE TROISIEME CLASSE** **DEL-2012-13**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de demander l'ouverture d'une troisième classe à compter de la rentrée prochaine (septembre 2012) compte-tenu d'une augmentation soudaine et préoccupante de l'effectif scolaire de l'école publique du village. L'effectif est en effet déjà lourd pour les deux classes à 4 cours. Monsieur le Maire précise que l'effectif sera porté à 57 élèves dès la rentrée 2012-2013, à 60 élèves en septembre 2013, à 64 élèves en septembre 2014 et 63 élèves en septembre 2015. Le Conseil Municipal, après délibération : **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'ouverture d'une troisième classe, **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la finalisation de ce projet.

➤ **OBJET : INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS**
FIXATION DU MONTANT POUR 2011 **DEL-2012-14**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la circulaire préfectorale l'invitant à se prononcer chaque année sur l'indemnité de logement due à certains instituteurs. Monsieur le

Préfet propose de porter le montant mensuel de l'I.R.L. comme suit : - 187.20 € pour les instituteurs non chargés de famille, - 234.00 € pour les instituteurs chargés de famille,- 271.44 € pour les instituteurs chargés de famille -directeurs avant 1983. Après délibération, le Conseil Municipal : **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur le Préfet.

➤ **OBJET : DEMANDE DE DISTRACTION DU RÉGIME FORESTIER DEL-2012-15**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de demande de distraction du Régime Forestier sur les parcelles suivantes, situées sur le territoire communal de LA BALME DE THUY. N°A 783-2613-2614-2742-2744 pour une contenance totale de 1 ha 40 a 64 ca.

Cette opération est souhaitée dans le but de : Vente des terrains à l'entreprise BARRACHIN pour une extension de son activité. Après délibération, le Conseil Municipal : **ACCEPTÉ** le projet, **DEMANDE** à Monsieur le Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour **distraction du Régime Forestier**, conformément aux dispositions du Code Forestier.

➤ **OBJET : DEMANDE D'APPLICATION DU RÉGIME FORESTIER DEL-2012-16**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de demande d'application du Régime Forestier sur les parcelles suivantes, situées sur le territoire communal de LA BALME DE THUY, N° A 1325-1326-1328-1372-1375-1376-1377-1378-1379-1381-1382 pour une contenance totale de 4 ha 71 a 95 ca.

Cette opération est souhaitée dans le but d'incorporer des parcelles boisées récemment acquises en compensation de la distraction demandée pour les parcelles. Après délibération, le Conseil Municipal : **ACCEPTÉ** le projet, **DEMANDE** à Monsieur le Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour **application du Régime Forestier**, conformément aux dispositions du Code Forestier.

➤ **OBJET : DECISION MODIFICATIVE - VIREMENT DE CREDIT - BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE 2012** DEL-2012-17 & 17 bis

Monsieur le Maire expose au Conseil que le crédit prévu à un chapitre du BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE 2012 étant insuffisant, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit ci-après :

Investissement - Dépenses :

- 16 EMPRUNTS (article 1681)	+ 270.19	
- 23 IMMOBILIS EN COURS (article 23151)	+ 7729.81	
- 020 DEPENSES IMPREVUES (article 020)	+ 10 000.00	
- 13 SUBVENTION INVESTISST (article 1315)		+ 18 000.00
	<hr/>	<hr/>
	+ 18 000.00 €	+ 18 000.00 €

Le Conseil Municipal, approuve le virement de crédit ci-dessus.

Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 14 Juin 2012

Le Maire